

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le **11 JUIL. 2025**

ID : 026-212601439-20250709-2025\_45-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE

Séance du 09 juillet 2025

Nombre de membres afférents au	
Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

*Date de la convocation*

01/07/2025

L'an deux-mille-vingt-cinq-----

le 09 juillet à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy,

**Absents excusés :** RIOU Gaëtan, SERREE Stéphane, VALLERANT Jacques.

**Pouvoir :** VALLERANT Jacques à DUMOULIN Patrick et RIOU Gaëtan à ORLOWSKI François.

**Secrétaire de séance :** FÉRÈRE Dominique

N°2025-45

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial 8 H/Hebdomadaire et 19 heures dernière semaine des grandes vacances pour le ménage des bâtiments communaux.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance des enfants sur le temps de cantine de 12h00 à 14h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la création, à compter du 25 août 2025, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures hebdomadaire pendant la période scolaire et 19 heures pour l'entretien des bâtiments communaux la dernière semaine .**

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du **25 août 2025 au 3 juillet 2026 inclus.**

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025  
Reçu en préfecture le 11/07/2025  
Publié le **11 JUIL. 2025**  
ID : 026-212601439-20250709-2025\_45-DE

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Le Grand-Serre, le 11 juillet 2025**

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)